

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 04715  
Numéro SIREN : 851 823 195  
Nom ou dénomination : 2AD

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2021 sous le numéro de dépôt B2021/028819

SAS 2AD

COMPTES ANNUELS

## 2033A - Bilan simplifié

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

Monsieur ROMME

006A704D159449A...

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Formulaires obligatoires (article 2023-1)  
Annexe du Code général des impôts

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2020 N4 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	5 704 739	042	5 704 739
	Total I (5)	044	5 704 739	048	5 704 739
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*				
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres* (3)	072	865	074	865
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	532 320	086	532 320	
Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	533 185	098	533 185
	Total général (I - II)	110	6 237 925	112	6 237 925
PASSIF		Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		3 496 500	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		28 377	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		2 147	
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		1 191 357	
	Provisions réglementées	140		6 045	
	Total I	142		4 724 428	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		948 709	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		5 235	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : )	169		559 553	
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		1 513 497	
	Total général (I - II - III)	180		6 237 925	
RENAVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	791 949
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	17 239
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

SAS 2AD

COMPTES ANNUELS

## 2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Formule obligatoire (article 302 septies - Avis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2AD		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			210	210	
			dont export et livraisons	215	214	
	Production vendue	biens	intracommunautaires	217	218	
		services*			36 000	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires.)			222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	36 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	( 846)
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle - CFE et CVAE*)		243		244
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259		262	
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	( 846)	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>270</b>	<b>36 846</b>	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)		280	1 190 000	
	Produits exceptionnels	(IV)		290		
	Charges financières	(V)		294	15 529	
	Charges exceptionnelles	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) - dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))		347	4 137	
				348		
Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	15 822		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				<b>310</b>	<b>1 191 357</b>	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				<b>312</b>	<b>1 191 357</b>	
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39 - 4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033.net)			324	15 822	
	Divers*, dont intérêt excédentaire des époux et d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	59 500	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et taxe d'option	(Part des loyers dépassant de 20% le montant de l'art. 39 septies D)		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Entreprises nouvelles (44 - autres)	986	ZFU - TE (44 - autres et autres A)	987	342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 - autres)	981	FEI (44 - autres A)	989			
ZRD (44 - autres)	127	ZRR (44 - autres)	138			
Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 - autres bis)	991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 - autres bis)	345	Zone de développement prioritaire (44 - autres bis)	993			
Basins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 - autres bis)	992					
Dans divers				350		
Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	1 190 000		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
		Déductif exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				<b>352</b>	<b>76 679</b>	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356			
	Déficits antérieurs reportables :*		2 475	2 475		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				<b>370</b>	<b>74 204</b>	

Cégid Group

# Annexe

---

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2AD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 6 237 926 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 191 358 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/03/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

SAS 2AD

COMPTES ANNUELS

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	5 708 188	17 240	20 688	5 704 740
<b>Total</b>	<b>5 708 188</b>	<b>17 240</b>	<b>20 688</b>	<b>5 704 740</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>				
<b>ACTIF NET</b>				<b>5 704 740</b>

SAS 2AD

COMPTES ANNUELS

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU MAISONS ELYTIS 38300 BOURGOIN JALLIEU	100 000	383 781	100,00	213 080
SAS HOME CAPITAL INVEST 69250 NEUVILLE SUR SAONE	150 000	2 328 358	100,00	1 427 186
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	5 687 500	5 687 500			
- Participations (détenues entre 10 et 50% )					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 865 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	865	865	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>865</b>	<b>865</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 496 500,00 euros décomposé en 3 496 500 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

## Notes sur le bilan

### Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 908	4 138		6 045
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>	<b>1 908</b>	<b>4 138</b>		<b>6 045</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		4 138		

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 513 497 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	227	227		
- à plus de 1 an à l'origine	946 589	154 639	631 026	160 924
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 893	1 893		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 235	5 235		
Dettes fiscales et sociales	15 822	15 822		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	543 731	543 731		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>1 513 497</b>	<b>721 548</b>	<b>631 026</b>	<b>160 924</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	153 412			
(**) Dont envers les associés	6 263			

SAS 2AD

COMPTES ANNUELS

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 752
Interets courus	227
Intérêts courus	1 893
Intérêts courus cc HCI	6 263
<b>Total</b>	<b>12 136</b>

SAS 2AD

COMPTES ANNUELS

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	36 000		36 000
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
<b>TOTAL</b>	<b>36 000</b>		<b>36 000</b>

**2AD**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 3.496.500 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 53 AVENUE CARNOT**  
**69250 NEUVILLE-SUR-SOANE**  
**851 823 195 RCS LYON**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 22 JUIN 2021**

—  
**AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 31 DECEMBRE 2020**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée des associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit la somme de 1.191.358 euros, de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice : ..... 1.191.358 euros
- A la réserve légale (5%) : ..... 59.568 euros
- le solde, soit la somme de 1.131.790 euros, au compte « Autres réserves ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 4.724.428 euros.

L'assemblée des associés prend acte de ce que s'agissant du deuxième exercice clos, la distribution d'un dividende d'un montant de 537.000 euros est intervenue au cours de l'exercice précédent.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

**Le Président,**

**M. Alan ROMME**

DocuSigned by:  
  
006A704D159449A...



**EUREX-AUDIT  
RHONE-ALPES**

Société de  
Commissaires aux  
Comptes inscrite sur  
la liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à la  
CRCC de Chambéry

**2AD SAS**

**53 Avenue Carnot**

**69 250 NEUVILLE SUR SAONE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

---

**EUREX-AUDIT RHONE-ALPES**

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros - Siren n° 812 717 320 RCS Annecy

TVA FR 33 812 717 320 - Code Naf 6920 Z

Siège Social : 1 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 03 04

Bureau de Lyon : 53 rue Vauban - 69006 Lyon - Tél : 04 72 75 49 00 - E-mail : [eurex.lyon@eurex.fr](mailto:eurex.lyon@eurex.fr)  
[www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

A l'assemblée générale de la société 2AD,

**1- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2AD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**2- Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Conséquences de l'évènement COVID-19 » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts de la crise sanitaire COVID-19 sur l'exercice.

### **3- Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le principal actif de la société est composé de titres de participation. La note « Titres de participations » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nous nous sommes assurés de leur correcte application et nous nous sommes assurés du bien-fondé de l'absence de dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **4- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### ***Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

### **5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

#### **6- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à LYON, le 7 juin 2021

**EUREX AUDIT RHONE ALPES**  
**Commissaire aux comptes**

**Bruno MICHEL**



## ANNEXE AU RAPPORT

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.